

# Guide Technique

# LA VENDÉE JUNIOR

6 - 7 AVRIL 2019

SAINT MARS LA RÉORTHE  
SALLE OMNISPORTS

SAMEDI-DIMANCHE COURSES CYCLISTES

SAMEDI 20H DÎNER CHAMPÊTRE

SAMEDI COURSE CADET - DIMANCHE COURSE JUNIOR (CHRONO+OURSE)



Contact : Louis Préaud – 06 52 16 00 43

Mail : [lavendeejunior@gmail.com](mailto:lavendeejunior@gmail.com)

Facebook : @lavendeejunior

# PRESENTATION DE L'ÉPREUVE

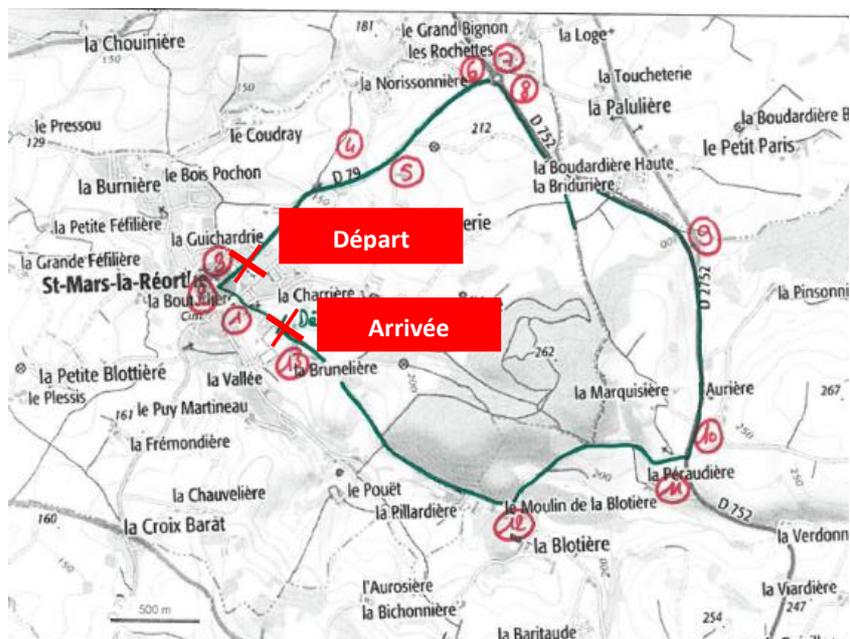
La Vendée Junior c'est une course cycliste pour la catégorie Junior qui se déroule en 2 étapes : avec le matin, un contre-la-montre et l'après-midi, une course en circuit. C'est année, la 5<sup>ème</sup> édition à lieu le dimanche 7 avril.

## Dimanche 7 avril 2019 :

### MATIN : premier départ à 10h

- Contre la montre individuel

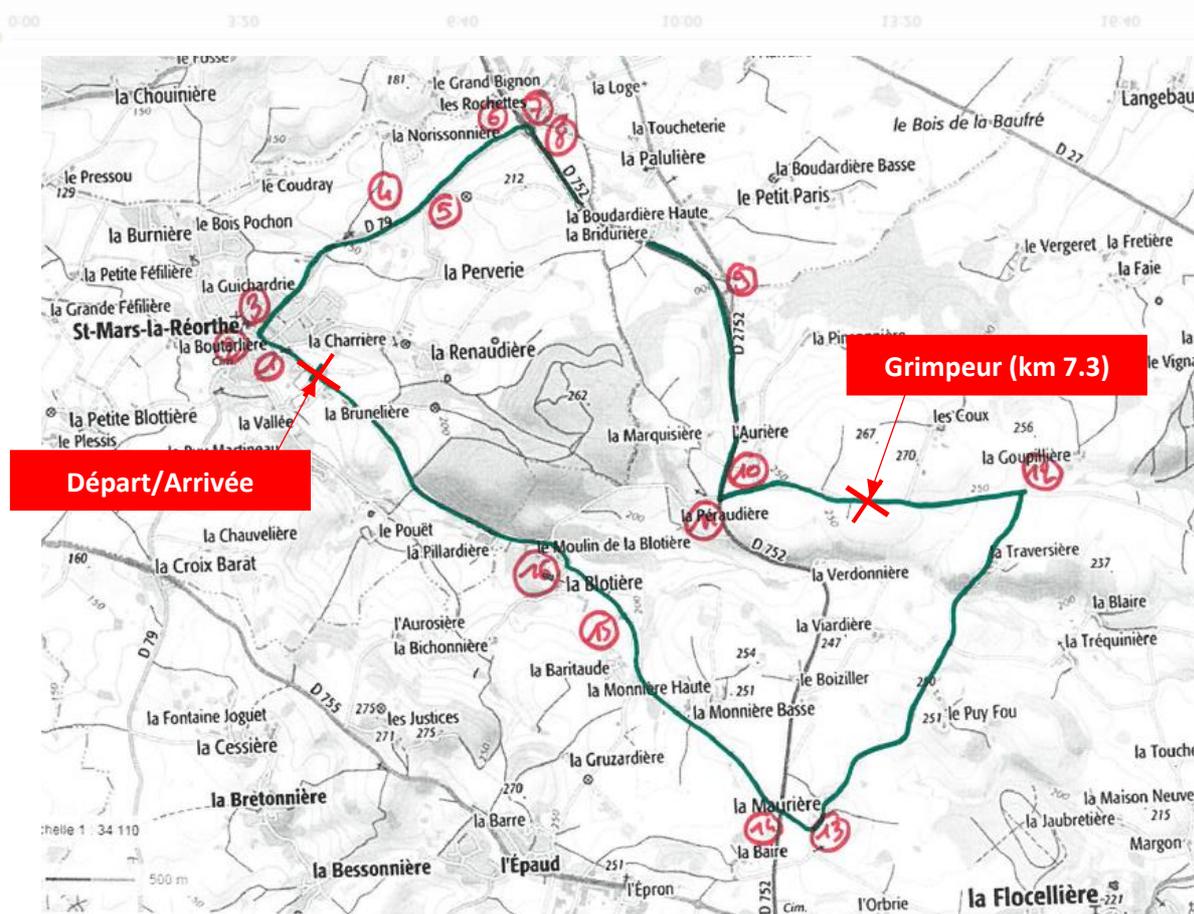
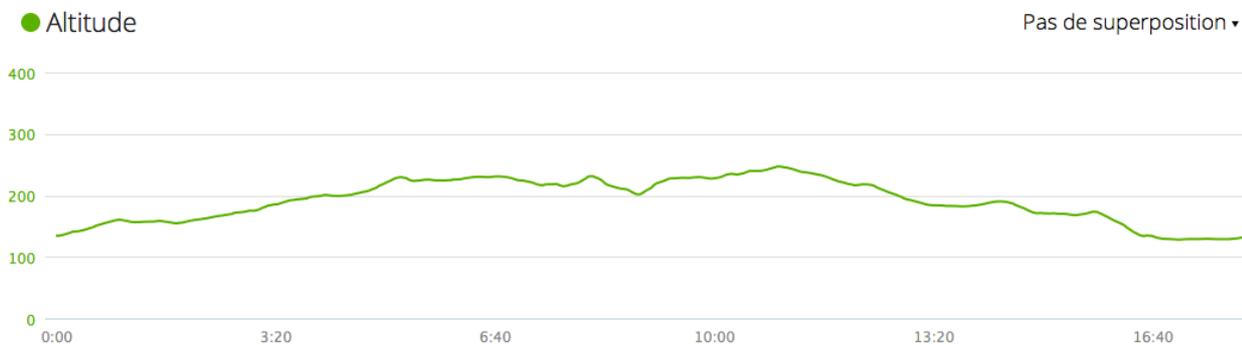
7,20 km autour de St Mars la Réorthe



# APRES MIDI : départ à 14h45

• *Course en circuit*

7 tours de 13 km (91km)



## Lieux de départs :

**Dimanche 7 avril**

**Contre la Montre**

Rue Anne CHENUEAU – 85590 ST MARS-LA-REORTHE  
*Atelier Vendée Performance*

**Course en Circuit**

Rue des Jarries – 85590 ST MARS-LA-REORTHE  
*Salle de Sport de St Mars-la-Réorthe*

## Réunion Directeurs Sportifs

**Dimanche 7 avril**

Rue des Jarries – 85590 ST MARS-LA-REORTHE  
*Salle de Sport de St Mars-la-Réorthe*

## Contrôle anti-dopage

**Dimanche 7 avril**

Rue des Jarries – 85590 ST MARS-LA-REORTHE  
*Vestiaire de la salle de Sport de St Mars-la-Réorthe*

## LIMITATION BRAQUETS

Conformément à la réglementation, les braquets sont limités à 7,93 m pour les 2 étapes.

### **CONTRÔLES – zones de Départ**

Etape 1 : 10 mn avant l'heure de départ du coureur

Etape 2 : à partir de 14h30

## VESTIAIRES – DOUCHES

Rue des Jarries – 85590 ST MARS-LA-REORTHE  
*Vestiaires de la salle de Sport de St Mars-la-Réorthie*

## DOSSARDS – PLAQUES de CADRE

Les dossards et plaques de cadre devront être obligatoirement rendus aux organisateurs.

Retour : à la permanence après l'arrivée de la 2ème étape.

### **RAPPEL**

Les dossards et les plaques de cadre ne doivent pas être modifiés, ni pliés.

# REGLEMENT PARTICULIER

## Art . 1 : Sécurité

### 1.1. Consigne Générale

La course ne bénéficie pas de l'usage privatif de la voie publique. En conséquence, le respect du code de la route est en usage pour les coureurs et véhicules.

Au cours de la 2<sup>o</sup> étape, les coureurs et véhicules suiveurs ont l'obligation d'emprunter la voie de droite lors du passage des îlots directionnels et giratoires.

### 1.2. Etape Contre La Montre

Au cours de la 1<sup>o</sup> étape (C.L.M. individuel), les coureurs ont l'obligation d'emprunter uniquement la voie de droite de la chaussée.

Cette obligation est IMPERATIVE aux endroits précis signalés dans le livre de route.

### 1.3. Coureur Isolé

Au cours des 2 étapes, tout coureur qui ne sera pas escorté par une moto ou un véhicule de l'organisation devra IMPERATIVEMENT respecter le code de la route.

## Art . 2 : Délai d'élimination

1<sup>o</sup>Etape : 30% du meilleur temps

2<sup>o</sup> Etape : 25% du vainqueur

## Art . 3 : Ordre des Véhicules Techniques

Pour l'étape 2, l'ordre de marche des voitures techniques sera établi au tirage au sort :

1<sup>ier</sup> chapeau → équipe de 5 coureurs ou plus

2<sup>ème</sup> chapeau → équipe de moins de 5 coureurs (alliance possible)

## Art . 4 : Classement Meilleur Grimpeur

Le classement grimpeur a lieu pendant l'étape 2. Le grimpeur se situe au kilomètre 7,3 du circuit. L'attribution des points se fait sur les 4 premiers coureurs.

**6, 4, 2, 1 Points**

Etape 2 : 3 grimpeurs → km 20,3 (tour 2) / km 46,3 (tour 4) / km 72,3 (tour 6)

## Podium Protocolaire

Etape 1 : Vainqueur, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> de l'étape  
1<sup>er</sup> Junior 1<sup>ère</sup> année

Etape 2 : Vainqueur, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> de l'étape  
1<sup>er</sup> Junior 1<sup>ère</sup> année

**Vainqueur du Classement Général Individuel**  
**2<sup>ème</sup> du Classement Général Individuel**  
**3<sup>ème</sup> du Classement Général Individuel**

**1er Junior 1ère année Général individuel**

**Vainqueur du Classement MEILLEUR GRIMPEUR**

**Meilleure EQUIPE (classement général)**

**Par respect du public et des partenaires de l'épreuve, nous vous demandons de présenter au podium protocolaire, dès l'arrivée, les coureurs concernés par le protocole.**

Nous vous remercions de faire l'effort nécessaire afin de procéder rapidement aux opérations protocolaires.

## HORAIRES

**Dimanche 7 avril 2019****9h00 : Début remise des dossards**

*Lieu : Parking de la salle de sport, Rue des Jarries, St Mars la Réorthe*

**9h30 : Réunion Directeurs Sportifs**

*Lieu : Salle de sport, Rue des Jarries, St Mars la Réorthe*

**10h00 : Premier Départ CLM**

*Lieu : 9 rue Anne Chenueau, St Mars la Réorthe*

**11h30 : Fin des arrivées CLM**

*Lieu : Rue des Jarries, St Mars la Réorthe*

**12h00 : Service Repas : Déjeuner**

*Lieu : Restaurant «Chez Solange» Réservation repas : 06 52 16 00 43*

**14h30 : Contrôle développement + signature**

*Lieu : Podium, Rue des Jarries, St Mars la Réorthe*

**14h45 : Départ course en circuit**

*Lieu : Podium, Rue des Jarries, St Mars la Réorthe*

**17h15 : Arrivée**

*Lieu : Podium, Rue des Jarries, St Mars la Réorthe*

**17h30 : Remise des Prix**

*Lieu : Podium, Rue des Jarries, St Mars la Réorthe*

# SPONSORS OFFICIELS

**PIVETEAUBOIS**



Organisation & Ville d'arrivée :

